

## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur Hadi Hakim, directeur général

#### **2024-02-050 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
  - o 8.5. Nomination. Commis à la comptabilité - comptes à payer.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2024-02-051 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024.**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 6 février 2024 et de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2024-02-052 DÉPÔT. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION. RÉOLUTION 2023-11-776.**

- QUE ce Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de correction confectionné par le greffier le 30 janvier 2024, et qui concerne la résolution 2023-11-776.

#### **2024-02-053 DÉPÔT. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION. RÉOLUTION 2023-11-777.**

- QUE ce Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de correction confectionné par le greffier le 30 janvier 2024, et qui concerne la résolution 2023-11-777.

#### **2024-02-054 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX CHIENS ET AUX CHATS.**

- Je, Bernard Mallet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement relatif aux chiens et aux chats sera adopté lors d'une séance ultérieure;

- De plus, je, Bernard Mallet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2024-02-055 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LES HEURES D'OUVERTURE ET FERMETURE DES PARCS MUNICIPAUX ET PATINOIRES EXTÉRIEURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE.**

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement régissant les heures d'ouverture et fermeture des parcs municipaux et patinoires extérieures sur le territoire de la Ville sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2024-02-056 DÉPÔT PAR LE GREFFIER. CERTIFICATS. TENUE DE REGISTRES.**

- CE Conseil prend acte des certificats du greffier concernant la tenue de registres pour les règlements 2023-1033, 2023-1036, 2023-1039 et 2023-1040, lesquels sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

**2024-02-057 AUTORISATION DE SIGNATURE. BAIL POUR FINS AGRICOLES.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le greffier, Me Denis Ferland, à signer pour et au nom de la Ville, le bail pour fins agricoles avec la société Servisem inc.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-058 VENTES-DÉBARRAS 2024.**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil fixe les dates des ventes-débarras pour l'année 2024 aux 25 et 26 mai 2024 et aux 7 et 8 septembre 2024;
- QU'en cas de pluie, les ventes-débarras soient reportées à la fin de semaine suivante, le tout à être coordonné avec la Direction des communications, des relations avec les citoyens et des technologies de l'information.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-059 DIRECTIVE SUR L'UTILISATION DU FRANÇAIS.**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Charte de la langue française;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- D'adopter la directive sur l'utilisation du français ci-jointe;
- DE mandater le directeur des communications, des relations avec les citoyens et des technologies de l'information d'envoyer ladite directive au ministère de la Langue française, conformément à nos obligations législatives.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-060 DÉPÔT DU RAPPORT FINAL SUR L'OPTIMISATION DES RESSOURCES À LA VILLE DE MERCIER.**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 108 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) quant à l'optimisation des ressources;

CONSIDÉRANT le rapport final de l'audit de la société Malette;

EN CONSÉQUENCE :

- QUE ce Conseil prend acte du rapport final de vérification de l'optimisation des ressources produit par la société Mallette.

**2024-02-061 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - TROUPE DE THÉÂTRE LES CENTS NOMS DE MERCIER.**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçue le 22 janvier 2024 de la part de la troupe de théâtre Les Cents Noms de Mercier afin de financer leur pièce intitulée *Scènes de vie*, une comédie de monsieur Yvon Lallement qui se tiendra les 26, 27 avril et 3, 4 mai 2024;

CONSIDÉRANT que la demande d'appui financier est sous forme d'achat de publicité dans le programme de l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil accorde une aide financière au montant de 300 \$ à la Troupe de théâtre Les Cents Noms pour l'édition 2024 de son spectacle;
- QUE la dépense soit imputée au poste 02-110-00-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-062 NOMINATION. COMMIS À LA COMPTABILITÉ - COMPTES À PAYER.**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de commis à la comptabilité - compte à payer à compter du 16 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 4 janvier au 18 janvier 2024 pour le poste, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT que trois candidatures ont été reçues de l'interne et que 37 candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué;

CONSIDÉRANT que quatre candidats ont été convoqués en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Brigitte Cadorette au poste de commis à la comptabilité - comptes à payer;
- QUE la nomination soit effective à compter du 19 février 2024;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, sous la classe 4, échelon 1;
- LE TOUT conditionnellement à la vérification des références.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-063 NÉGOCIATION AVEC LE SCFP 7103 - POMPIERS.**

***Le conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.***

CONSIDÉRANT les rencontres de négociations qui ont eu lieu depuis le mois d'août afin d'arriver à une entente conjointe avec le syndicat des pompiers de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé une position ferme au syndicat le 30 novembre 2023 et que le syndicat a confirmé qu'il allait en assemblée générale afin de faire voter leurs membres;

CONSIDÉRANT que le syndicat a déposé une contre-proposition le 19 décembre 2023 et que leur proposition n'a pas évolué afin de permettre une entente;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE procéder à une demande d'arbitrage auprès du Conseil de règlement des différends afin de dénouer l'impasse entre les parties.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-064 DEMANDE DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE. SERVICES PROFESSIONNELS.**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la société Expertises H2H;

CONSIDÉRANT le solde du poste budgétaire 02-160-00-414 (Services professionnels - RH);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise un transfert budgétaire au montant de 15 354.42 \$ en provenance du poste budgétaire discrétionnaire de la direction générale vers le poste budgétaire 02-160-00-414.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-065 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS EN CAS DE SINISTRE AUTRE QUE L'INCENDIE.**

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement sur la protection incendie et d'organisation de secours en cas de sinistre autre que l'incendie sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2024-02-066 ADOPTION. COMPTES À PAYER. PÉRIODE DU 29.10.2023 AU 26.01.2024.**

CONSIDÉRANT les listes de comptes payés et à payer déposés lors de la présente séance :

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

**SOMMAIRE DES COMPTES À PAYER DU 29.10.2023 AU 26.01.2024**

DATE D'ÉMISSION	MONTANT PAYÉ
2023-10-29	238.51 \$
2023-11-26	165.06 \$
2023-12-31	128 684.24 \$
2024-01-05	378 206.00 \$
2024-01-11	561 133.56 \$
2024-01-12	1 342 247.11 \$
2024-01-18	179.04 \$
2024-01-19	60 277.04 \$
2024-01-26	167 026.14 \$

TOTAL DES COMPTES

EN CONSÉQUENCE : 2 638 156.70 \$

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour la période allant du 29.10.2023 au 26.01.2024 et autorise la directrice des finances et trésorerie à effectuer les paiements requis.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-067 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION.**

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Philippe Drolet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2024-02-068 RECONDUCTION. 2020-06-TP - COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN PROVENANCE DE L'ÉCOCENTRE.**

CONSIDÉRANT que le 5 mars 2020, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites no 2020-06-TP pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux en provenance de l'écocentre;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé le 17 mars 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société C.R.I. Environnement inc.;

CONSIDÉRANT que les prestations de l'entreprise se sont avérées satisfaisantes;

CONSIDÉRANT qu'une clause de renouvellement apparaissait au devis pour un maximum de quatre (4) années supplémentaires et que l'option de renouvellement ne peut être accordée que par une résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT que le contrat a été reconduit pour l'année 2021 par résolution no 2020-11-555 lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le contrat a été reconduit pour l'année 2022 par résolution no 2021-12-514 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le contrat a été reconduit pour l'année 2023 par résolution no 2023-02-080 lors de la séance ordinaire du 14 février 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil reconduise le contrat 2020-06-TP pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux en provenance de l'écocentre avec la société C.R.I. Environnement inc., pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2024, au montant estimé de 7 608.35 \$ à l'exclusion de taxes selon les termes du contrat;
- QUE la dépense soit imputée au budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-069 AJOUTS AU CONTRAT. 2020-11-TP LOCATION ET CUEILLETTE DE CONTENEURS - REDEVANCES ET FRAIS DE CONTAMINATION.**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat 2020-11-TP pour la location et la cueillette de conteneurs à la société 9386-0120 Qc inc. lors de la séance du 14 juillet 2020;

CONSIDÉRANT les termes du contrat concernant notamment la contamination et les redevances;

CONSIDÉRANT les frais supplémentaires à payer;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- D'autoriser le paiement des redevances environnementales pour l'année 2023 au montant de 11 521.50 \$ à l'exclusion des taxes;
- D'autoriser le paiement des frais de contamination pour l'année 2023 au montant de 4 589.28 \$ à l'exclusion des taxes;
- D'autoriser le paiement des frais de contamination et des redevances environnementales pour l'année 2024 jusqu'à un montant maximal de 16 000.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE ces dépenses soient financées à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-070 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 4 DÉCEMBRE 2023.**

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2023.

**2024-02-071 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 1188, BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une maison unifamiliale isolée a été déposée pour le 1188, boulevard Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 8 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que la demande a été traitée selon les critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, extraits du règlement 2022-1014 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que la Direction a à nouveau vérifié le statut de la maison à la suite de la présentation du dossier. Selon ses recherches, la maison ne se trouve pas sur la liste de patrimoine immobilier à protéger;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 1188, boulevard Sainte-Marguerite visant la construction d'une maison unifamiliale isolée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-072 DEMANDE DE PIIA VISANT LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT AU 300, RUE ÉDOUARD-LABERGE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant les travaux d'agrandissement a été déposée pour le 300, rue Édouard-Laberge;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 8 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que la demande a été traitée selon les critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, extraits du règlement 2022-1014 sur les PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 300, rue Édouard-Laberge visant les travaux d'agrandissement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-073 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UN ABRI-AUTO PERMANENT AU 48, RUE LAURIER.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un abri-auto permanent a été déposée pour le 48, rue Laurier;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 8 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que la demande a été traitée selon les critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, extraits du règlement 2022-1014 sur les PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 48, rue Laurier visant la construction d'un abri-auto permanent.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-074 ADOPTION. RÈGLEMENT 2022-1009-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN D'INTERDIRE LA PELOUSE SYNTHÉTIQUE ET D'ENCADRER LES POTAGERS.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 14 novembre 2023 et l'adoption du premier projet de règlement le 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 12 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2022-1009-08 modifiant le règlement de zonage 2022-1009 afin d'interdire la pelouse synthétique et d'encadrer les potagers.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-075 ADOPTION. RÈGLEMENT 2015-925-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.**

CONSIDÉRANT que la bibliothèque est une institution en constante évolution et qu'il est donc nécessaire que la réglementation suive la tangente;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque a aboli les frais de retard le 23 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'ajuster à la hausse le nombre de documents prêtés par citoyen pour permettre une plus grande accessibilité à notre collection;

CONSIDÉRANT que notre collection d'environ trente-sept mille documents permet d'augmenter le nombre de documents prêtés sans brimer l'offre aux citoyens;

CONSIDÉRANT que la collection de la bibliothèque comprend maintenant des jeux de société;

CONSIDÉRANT qu'effectuer un prêt de vacances pour des nouveautés ne restreint pas l'offre aux citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajuster les procédures administratives afin d'améliorer le service offert et d'optimiser le travail des employés de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 16 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2015-925-01, lequel modifie le règlement concernant la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-076 DEMANDE DE BOURSE SPORTIVE - MATHIS FALCON-KORB - ESCRIME.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier encourage la relève sportive par le biais d'un programme de soutien financier;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, la direction Loisirs, Culture et Vie communautaire a reçu, le 8 janvier dernier, une demande de monsieur Mathis Falcon-Korb, athlète en escrime;

CONSIDÉRANT qu'il est âgé de 17 ans et est résident de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT qu'il est étudiant à temps plein;

CONSIDÉRANT qu'il est classé premier au Québec dans sa catégorie;

CONSIDÉRANT qu'il a obtenu sa première lettre américaine (B23);

CONSIDÉRANT qu'il répond aux critères du programme de bourse sportive de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie par son programme de soutien financier, à monsieur Mathis Falcon-Korb, une bourse sportive au montant de 250 \$;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-077 DEMANDE DE BOURSE SPORTIVE - VOLET ÉLITE - JOANIE FELX - CHEERLEADING.**

***La conseillère Stéphanie Felx dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.***

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier encourage la relève sportive par le biais d'un programme de soutien financier;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, la direction Loisirs, Culture et Vie communautaire a reçu, le 12 janvier dernier, une demande de madame Joanie Felx, athlète en cheerleading;

CONSIDÉRANT qu'elle ira représenter le Canada au championnat mondial cette année en Floride;

CONSIDÉRANT qu'elle est résidente de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT qu'elle est étudiante à temps plein;

CONSIDÉRANT qu'elle répond aux critères du programme de bourse sportive de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie par son programme de soutien financier, à madame Joanie Felx, une bourse sportive au montant de 250 \$;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-078 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER SPORTIF - AJUSTEMENT POUR ÉLIGIBILITÉ BOURSE SPORTIVE PARTICIPATION.**

CONSIDÉRANT le programme de soutien financier sportif;

CONSIDÉRANT des demandes d'aide reçue concerne des sports non couverts par le programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction Loisirs, culture et vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil abroge la liste des sports couverts par le programme de soutien financier sportif afin que toutes les demandes reçues à la direction Loisirs, culture et vie communautaire soient traitées et ce peu importe le sport pratiqué.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-079 POLITIQUE DE LOCATION DES LOCAUX.**

CONSIDÉRANT la volonté de ce Conseil d'offrir des espaces de loisirs et d'activités aux citoyens de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte la politique de location des locaux attachée à la présente résolution;
- QUE la direction Loisirs, culture et vie communautaire soit mandatée pour l'appliquer.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-02-080 LISTE DES ORGANISMES RECONNUS - MISE À JOUR 2024.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier confère certains avantages aux organismes à but non lucratif reconnu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction Loisirs, culture et communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte la liste des organismes reconnus mise à jour, laquelle est attachée à la présente résolution;
- QUE ces organismes soient exemptés de toute tarification liée aux services offerts par la Ville.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 15.*

*La période de questions a eu lieu à 20 h 25.*

**2024-02-081 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 25.

**ADOPTÉE à l'unanimité**